

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 30 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 24 MARS 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - M. Julien DUBOIS - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Bruno JANOT - Mme Géraldine MADOUNARI (jusqu'à 18 h 40) - M. Bruno CASSEN - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS (jusqu'à 18 h 40, présente pour le vote de la délibération n°2)

M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE

Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : CONTRAT DE VILLE : ANNEXE PLAN DE PREVENTION DE LA RADICALISATION

Par délibération en date du 23 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un contrat de ville, dans le cadre de la politique nationale de la ville.

Pour l'agglomération dacquoise, les quartiers prioritaires retenus concernent, sur Dax, les territoires de Cuyès, du Gond et du Sablar.

Ce contrat signé en octobre 2015, piloté par la CAGD, définit les orientations et les objectifs à mettre en œuvre dans les trois quartiers prioritaires autour de trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi.

Le Gouvernement a adopté le 9 mai 2016 un plan d'actions contre la radicalisation et le terrorisme, dont la mesure 47 mentionne l'inscription, dans chaque contrat de ville, d'un plan d'actions contre la radicalisation, contractualisé entre l'Etat et la collectivité.

Dans ce cadre, un projet de plan d'actions a donc été rédigé qu'il est proposé d'annexer au Contrat de Ville.

Ce plan a vocation à définir un programme d'actions partenariales entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations engagées dans la politique de la ville. Il est défini au regard de la taille des villes et agglomérations concernées, adapté aux situations locales et en fonction du degré d'intensité du phénomène.

**SUR PROPOSITION DE MADAME REGINE LAGOUARDETTE, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 34 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, celle de Mme Nadine PEYRIN,**

APPROUVE le plan de prévention de la radicalisation joint à la présente délibération, qui sera annexé au Contrat de Ville.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170330-13-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 31 Mars 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».